

Cahier n° 15 du C.I.R.B.

**Développement du Plan Triennal pour la réalisation
du programme d'impulsion à l'utilisation optimale du
réseau IRISnet auprès des organismes publics de la
Région de Bruxelles - Capitale**

Appel à Propositions

Mai 2000



**Centre d'Informatique
pour la Région Bruxelloise**

**Centrum voor Informatica
voor het Brusselse Gewest**

C.I.R.B.

Adresse : Avenue des Arts 20
Bte 10
1000 - BRUXELLES

Tél : 32 2 282 47 70
Fax : 32 2 230 31 07
[http ://www.cirb.irisnet.be](http://www.cirb.irisnet.be)

Directeur Général M. Hervé FEUILLIEN E-mail : hfeuillien@cirb.irisnet.be
Directeur d'Administration M. Robert HERZEELE E-mail : rherzeele@cibg.irisnet.be

Le **C.I.R.B.**, Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise, est un organisme public créé par la loi en 1987, modifiée par l'ordonnance du 20 mai 1999, dont l'objectif principal est d'informatiser les pouvoirs publics de la Région de Bruxelles - Capitale. Son rôle est d'organiser, promouvoir et disséminer l'usage des techniques informatiques et de télécommunications aussi bien auprès des autorités locales que des différentes administrations de la Région de Bruxelles - Capitale.

Le **C.I.R.B.** se développe comme centre de services apte à démontrer la faisabilité d'applications télématiques pour les administrations et entre les administrations et les citoyens.

Aujourd'hui, 90 informaticiens et programmeurs, hautement qualifiés, travaillent au Centre et délivrent des services et des applications prêts à l'emploi aux différentes administrations régionales, notamment dans le cadre de projets de l'Union Européenne et des Services Fédéraux des Affaires Scientifiques, Techniques et Culturelles.

Le **C.I.R.B.** est également mandaté par le Gouvernement Régional pour développer, promouvoir et distribuer la Carte Digitale Régionale "Brussels UrbIS®". Cette carte administrative, élaborée à partir des technologies GIS (Geographical Information System) est le standard régional et est utilisée par plus de 50 administrations et sociétés privées.

Avant - Propos

Dans le cadre de sa mission de promotion et de guidance informatique vis-à-vis des pouvoirs locaux et de centre d'expertise pour les organismes publics régionaux, et dans le contexte de la mise en place d'un réseau à large bande à Bruxelles, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a décidé lors de sa réunion du 02 mars 2000 de confier au C.I.R.B. un nouvel appel à propositions pour développer de nouveaux projets télématiques utilisant le réseau IRISNET.

La révolution de la technologie informatique a conduit à multiplier les performances des ordinateurs tout en divisant leurs coûts. Une informatique répartie, largement répandue dans les administrations, induit la nécessité de faire communiquer les ordinateurs entre eux et les quelques liaisons isolées deviennent rapidement de complexes réseaux de transmissions.

Le programme qui est proposé répond aux objectifs du Gouvernement, à savoir la modernisation des services publics basés sur les nouvelles technologies de l'information. Ces nouveaux projets auront effectivement pour mission l'amélioration des services rendus et l'accroissement de l'efficacité des communications entre les acteurs publics régionaux et locaux. Il convient de mettre à disposition des administrés, sous forme digitale, l'immense masse de documents administratifs des administrations régionales et locales, tant pour les entreprises que pour les particuliers.

Le projet s'inscrit dans le programme d'impulsion permettant la réalisation de projets pilotes utilisant les technologies multimédia.

Le projet global permettra ainsi au C.I.R.B. de rédiger une proposition au gouvernement afin de promouvoir les projets déjà réalisés avec des organismes publics de la Région ainsi que l'expérience et les connaissances technologiques acquises relatives à la télématique en général.

Robert HERZEELE

Directeur d'Administration

Hervé FEUILLIEN

Directeur Général

Objectifs de la mission confiée au CIRB

Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a confié au Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise l'élaboration d'un programme triennal en vue de la préparation des organismes publics - aussi bien les institutions régionales que les pouvoirs locaux - à une utilisation optimale du réseau à large bande **IRISNET**. Ce programme définit concrètement les objectifs, les priorités, le calendrier et les budgets y afférents. Le premier appel à propositions a été lancé en juillet 1998 et fait l'objet d'un nouvel appel à propositions.

Les nouveaux projets devront contribuer principalement à l'amélioration des services rendus aux utilisateurs du service public et l'accroissement de l'efficacité des communications entre les acteurs publics régionaux et locaux.

L'objet de l'appel à propositions est la dématérialisation des procédures administratives en vue d'assurer la simplification des procédures administratives :

- Il convient de mettre à disposition des citoyens et des entreprises un « bouquet de services » sur Internet et ce dans le cadre des services **Irisnet** dispensés par le C.I.R.B. L'objectif est de mettre en œuvre la dématérialisation de tous les documents administratifs régionaux et locaux destinés au public. Le but initial est de permettre à tout usager de rechercher le formulaire adéquat, de le visualiser et de l'imprimer. Après avoir rempli le document, l'usager le renvoie par courrier ou le remet à l'administration concernée. Cette dématérialisation sera aussi l'occasion de procéder à un toilettage des formulaires visant à simplifier ceux-ci.

- Le développement des téléprocédures sur Internet (dématérialisation des formalités entre l'administration et les usagers) a été démontré par le C.I.R.B. à travers Mirto. Dans un premier temps, les formulaires seront mis en ligne. Dans une étape ultérieure, on envisagera de gérer électroniquement la réception et le suivi des formulaires digitalisés, afin qu'à terme toutes les procédures administratives entraînant des relations entre le citoyen, les entreprises et les institutions de la Région de Bruxelles-Capitale et les pouvoirs locaux, puissent être gérées par la voie électronique.

L'objectif prioritaire est la modernisation des services publics par l'utilisation des nouvelles technologies de l'information. Ce programme permettra la réalisation de projets pilotes basés sur les nouvelles technologies multimédia et sur les applications déjà existantes au sein du Centre d'Informatique pour la Région bruxelloise dans le domaine télématique, ainsi que la dissémination de ces mêmes projets au sein des organismes d'intérêts publics. Ensuite le projet se poursuivra par la dissémination générale des projets pilotes sélectionnés à l'ensemble des institutions publiques régionales et locales et ce, conformément à l'objectif fixé par le Sommet européen qui s'est tenu à Lisbonne en mars 2000.

Pourquoi un tel questionnaire ?

Les principaux avantages recherchés pour les citoyens et les entreprises sont :

Simplicité: choisir son formulaire, le remplir à l'écran, l'imprimer et l'envoyer par la poste et, lorsque la loi relative à l'activité des prestataires de service de certification en vue de l'utilisation de signatures électroniques sera votée, le signer électroniquement, et enfin l'envoyer confidentiellement.

Vitesse : supprimer définitivement les requêtes, les déplacements, files d'attente, délais, retards, frais postaux, machines à écrire, etc.

Disponibilité: 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et accessibles sur les bornes IRISNET du CIRB dans les stations de métro.

Les principaux avantages pour les administrations sont :

Gains substantiels : diminuer les frais d'impression, de gestion, d'expédition, de timbres, de récupération des envois, d'encodage, de correction, de stockage des originaux, ...

Modification instantanée des formulaires : en quelques minutes, les modifications sont réalisées, les nouvelles versions disponibles instantanément partout dans le pays. Plus de stock à écouler avant de moderniser un document.

Amélioration du service : améliorer les temps de réponse, la qualité du traitement, la performance du personnel, encoder automatiquement, alléger les procédures, dialoguer par e-mail avec les citoyens et les entreprises.

Amélioration de l'image auprès du public : Les administrations doivent s'adapter aux idées nouvelles, et aux procédures recommandées par la Commission Européenne.

Faciliter le travail des entreprises : le gain des entreprises participe au développement de notre Région.

Les avantages attendus pour la Région, le CIRB et les Organismes Publics sont :

Inventaire : disposer d'un relevé précis des projets et technologies à promouvoir.

Synergie avec le CIRB : permettre aux Organismes publics de développer, avec l'aide du CIRB, des projets importants qu'ils n'auraient pu réaliser seuls en raison d'un manque de ressources humaines, financières ou techniques.

Dissémination : disposer d'une description homogène des projets en cours de réalisation et répertorier les projets susceptibles d'être disséminés.

Maîtrise budgétaire : connaître l'implication budgétaire au niveau du C.I.R.B. de la gestion et de la dissémination des projets sélectionnés.

Le Gouvernement a chargé le Centre d'envoyer aux Organismes Publics régionaux et locaux, un dossier de candidature leur permettant de se positionner en ordre utile pour faire réaliser des projets qui leur tiennent à cœur et qui peuvent améliorer les services rendus au public et aux entreprises. Les propositions doivent démontrer que les projets assurent une meilleure communication entre le citoyen et les administrations publiques et s'insèrent dans le cadre de la Société de l'Information à travers la dématérialisation des relations entre les administrés et les services publics régionaux et locaux.

Critères de sélection

1. Utilisation du concept global de rassemblement en un lieu des outils télématiques et ce 24h/24 et accessibles aux citoyens à travers les services Irisnet.
2. Amélioration du service public. Démontrer que le projet assure une meilleure communication entre le citoyen et les administrations publiques et s'insère dans la Société de l'Information en utilisant la dématérialisation des procédures administratives.
3. L'implication financière de l'organisme dans le projet afin de permettre de proposer au gouvernement une intervention dans les limites des crédits disponibles. Cofinancement : Région Bruxelloise 50% max - Organisme Public 50% min. Participation financière de l'organisme prévue dans son budget.
4. Une volonté marquée de s'organiser en interne au sein de l'organisme pour pouvoir notamment disposer des ressources en personnel. Nécessité de constituer une équipe suffisamment disponible pour le projet et désigner un chef de projet responsable de l'équipe en place, mais aussi interlocuteur unique vis-à-vis du CIRB.
5. Prévoir une formation du personnel interne aux organismes, tant pour les technologies utilisées dans les différents projets, que pour les fonctionnalités des différents projets proposés. Le CIRB est bien sûr à la disposition des organismes pour les aider à assurer cette formation.
6. Disposer de l'infrastructure nécessaire, d'une connexion internet et d'un **site Internet dans le domaine name Irisnet, géré par le CIRB.**
7. Marquer une collaboration active avec le CIRB. Vouloir s'investir dans le projet. Lui donner une certaine priorité. Prévoir toutes les mesures d'accompagnement.
8. Association avec d'autres communes, d'autres organismes publics régionaux. Si plusieurs partenaires choisissent le même projet, il aura plus de poids et plus de chances d'aboutir rapidement. Les ressources humaines, techniques et financières seront alors plus importantes.
9. Notoriété des participants - Qualité du partenariat. Rechercher un partenaire privé, un industriel dans le domaine des sociétés de service, des développeurs d'applications, des sociétés qui soutiennent les administrations dans leurs développements informatiques. Les vendeurs exclusifs de matériels et logiciels ne peuvent convenir.

Note explicative

Ce dossier est disponible sur le site Internet du CIRB, à l'adresse suivante : <ftp://ftp.cirb.irisnet.be/Public/CIRB-CIBG/Impulseprogram/>

Ce dossier est à renvoyer par courrier électronique avant le 31/08/2000 à l'adresse suivante :

Mr Hervé Feuillien Directeur Général
E-mail adresse : hfeuillien@cirb.irisnet.be

Ou

Mr Herzeele Robert Bestuursdirecteur
E-mail adresse : rherzeele@cibg.irisnet.be

En cas de non-disponibilité du courrier électronique, ce dossier peut être renvoyé par courrier avant le 31/08/2000 à l'adresse suivante :

*Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise (C.I.R.B.)
Avenue des Arts, 20 bte 10 à 1000 Bruxelles
à l'attention de Monsieur Herzeele Robert Bestuursdirecteur*

Toute assistance pour compléter ce formulaire peut être obtenue au C.I.R.B. auprès de Mr Patrick Van Vooren (téléphone : 282.47.70 - fax : 230.31.07)

Remarques générales.

Un même organisme peut proposer plusieurs projets.
Chaque proposition de projet doit faire l'objet d'un dossier séparé.

N'hésitez pas à remettre une proposition, même si vous ne parvenez pas à remplir toutes les cases du dossier. Nous prendrons contact ultérieurement avec vous pour ce faire.

Au dossier est jointe une notice explicative qui donne plus d'informations par rubrique.

Si les emplacements réservés ne suffisent pas, n'hésitez pas à compléter ces informations en multipliant les zones de commentaires situées en fin de dossier.

Préférence sera donnée à des propositions impliquant plusieurs partenaires. Le fait que ces partenaires appartiennent à des types d'organismes publics différents constitue également un plus.

Nom, prénom et qualité du responsable. Cette personne sera identifiée clairement.
Il est important que la proposition reçoive l'approbation d'une personne responsable de l'organisme afin que l'on ne soumette pas au CIRB des propositions qui seraient remises en cause ultérieurement.

Dossier de candidature

**Développement du Plan Triennal pour la réalisation
du programme d'impulsion à l'utilisation optimale
du réseau IRISNET auprès des organismes publics
de la Région de Bruxelles-Capitale
Appel à propositions**

**PROJETS PROPOSÉS PAR
LES ORGANISMES PUBLICS.**

DOSSIER DE CANDIDATURE.

A renvoyer au CIRB avant le 31.08.2000

Architecture du dossier.

1. Comment remplir ce dossier ?
2. Le demandeur.
3. Le projet proposé.
4. Présentation du projet proposé.
5. Scope de la proposition.
6. Environnement du projet.
7. Proposition financière.
8. Commentaires libres.
9. **Annexe 1** : Liste exhaustive des Projets pilotes CIRB à promouvoir.
10. **Annexe 2** : Liste exhaustive Technologies pilotes CIRB à promouvoir.
11. **Annexe 3** : Membres du partenariat.

1. Comment remplir ce dossier ?

Rq : chaque cellule du document s'agrandira automatiquement en fonction de la longueur du texte que vous y introduirez.

- ❶ Date d'envoi au CIRB du présent formulaire.
- ❷ Organisme public qui envoie le présent formulaire et qui est demandeur du projet.
- ❸ Nom donné au nouveau projet, et/ou acronyme.
- ❹ Informations complètes concernant l'Organisme demandeur. (pas d'abréviation)
Dans le cas où plusieurs organismes participent à la proposition, le présent paragraphe doit être reproduit en conséquence.
Type d'Organisme : MRBC, Pararégional, ASBL pararégionale, Pouvoirs locaux, ASBL des pouvoirs locaux, ...
Nom, prénom et qualité de la personne de contact : Citez la personne de contact dans le cas où l'on aurait besoin de renseignements complémentaires pour juger de la pertinence de la proposition.
Mentionnez en annexe 3 les références complètes de vos différents partenaires, ainsi que leur expérience dans la réalisation de projets similaires.
- ❺ Description sommaire du projet proposé (max 5 lignes), la description complète figure au point 13.
- ❻ Référence au projet pilote à promouvoir : voir liste en annexe 1.
- ❼ Référence à la technologie pilote à promouvoir : voir liste en annexe 2.
- ❽ Résultats à atteindre : que souhaitez-vous obtenir en réalisant ce projet ?
Estimez-vous que l'application proposée soit susceptible d'être utilisée par d'autres organismes de la Région ?
- ❾ Quelles actions de valorisation souhaiteriez-vous ?
- ❿ Quel public visez-vous par ces actions ?
- ⓫ Décrivez brièvement les avantages attendus pour la Région, les partenaires et les citoyens.
- ⓬ Définissez les facteurs critiques de succès d'un tel projet.
Décrivez les contraintes dont vous auriez connaissance et qui influenceraient le projet en termes de
- délais
- contraintes légales ou réglementaires
- contraintes budgétaires
- disponibilité pour les personnes de votre organisme impliquées dans le projet
- ...
- ⓭ Décrivez en détail le projet que vous proposez.
Il s'agit d'une description détaillée du projet présenté. Quelles sont les tâches qui seront automatisées ? Quelles informations sont concernées par ces tâches ? Quels sont les volumes de ces informations ? Quelles sont les fréquences de ces tâches ?
- ⓮ Quels sont les objectifs d'un tel projet ?
- ⓯ Quels moyens proposez-vous pour mener ce projet à son terme ?
- ⓰ Décrivez l'environnement organisationnel d'un tel projet.
Responsable informatique : Informaticien à contacter pour complément d'information.
Référence d'une personne pouvant nous aider à compléter notre information sur la solution 'informatique' actuellement utilisée ou à utiliser.
- ⓱ Décrivez comment, d'après vous, fonctionnera le présent projet.
- ⓲ Estimation de la durée globale de réalisation du projet (en mois).

1. Comment remplir ce dossier ? (suite)

- 1 9** Décrivez brièvement la situation existante.
Comment réalisez-vous aujourd'hui cette procédure de travail ? Il s'agit de la description de la manière dont les tâches que l'on souhaite automatiser sont actuellement réalisées (manuellement, de manière semi-automatique, ...).
Utilisez-vous déjà un outil informatique dans le cadre de cette procédure ? Si oui, décrivez-le. La description doit idéalement comporter :
- le matériel (Micro-ordinateurs, ordinateur central, matériel de télécommunication ...);
 - les logiciels systèmes (DOS, WINDOWS, UNIX, LINUX, ...);
 - les logiciels applicatifs (Nom, Fournisseur, Descriptif, ...)
 - le nombre d'utilisateurs concernés par cette procédure.
- En cas de problème pour répondre à cette question, faites éventuellement appel à l'équipe informatique de votre organisme.
Pourquoi les utilisateurs sont-ils insatisfaits ?
- 2 0** Définissez les pré-requis nécessaires pour mener à bien ce projet et pour respecter les délais proposés.
Des commentaires dans les points 30 et suiv peuvent être utilisés pour mentionner des dangers ou des difficultés pouvant survenir.
- 2 1** Qu'attendez-vous du CIRB ? Sur quels points le CIRB peut-il vous aider ? Détaillez.
- 2 2** D'après vous, quelle est la démarche à suivre pour mener ce projet correctement à son terme ? (Démarche globale, y compris ce qui précède sa réalisation).
- 2 3** Faites une découpe en tâches du projet proprement dit.
- 2 4** Afin de pouvoir mieux sélectionner les projets à réaliser veuillez répondre aux différents critères proposés. (Sélection)
- 2 5** Afin de pouvoir donner des priorités à certains projets, par rapport à d'autres, veuillez répondre aux différents critères proposés. (Prioritisation)
- 2 6** Pouvez-vous estimer la charge de travail globale que demandera ce projet ?
Veuillez l'estimer en nombre de jours/homme ou mois/homme.
- 2 7** Comment voyez-vous la répartition de la charge de travail entre le CIRB et l'Organisme que vous représentez ?
Détaillez le rôle de chacun des organismes dans le projet défini et si, cela est possible, estimez le nombre de personnes concernées par l'application.
- 2 8** Veuillez estimer le budget nécessaire pour mener ce projet correctement à son terme (éventuellement distribué sur plusieurs années) et le répartir entre le CIRB et l'Organisme que vous représentez.
- 2 9** Découpez le projet dans le temps (calendrier), depuis son analyse jusqu'à sa réalisation (jours, mois, années). Estimation et répartition de la charge de travail. Quand pourrait-il (ou devrait-il) démarrer et se terminer ?
Remarques ou commentaires consignés éventuellement au point 30 et suiv.
- 3 0** Commentaires libres.
- 3 1** Veuillez indiquer la référence éventuelle à un numéro de paragraphe précédent.
- 3 2** Citez toute information complémentaire nous permettant de cerner davantage votre proposition et de mieux apprécier votre motivation.
- 3 3**

2. Le demandeur.

① Date :	② Organisme public demandeur :
③ Nom du Projet :	
④ <u>Dénomination complète de l'Organisme demandeur</u> Nom de l'Organisme : Type d'Organisme : Adresse : Tel : Fax : E-mail : Nom de la personne de contact : Titre de la personne de contact : Partenariat privé : (voir annexe 3) Partenariat avec autre organisme : (voir annexe 3) Personne ayant visé la présente proposition et ayant autorité pour engager l'organisme :	
En ce qui concerne le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, il y aura lieu après l'envoi du dossier de candidature de soumettre ce dossier au Comité Directeur Informatique conformément à l'arrêté ministériel du 25 avril 1997.	

3. Le projet proposé.

⑤

Description (sommaire) du projet proposé.

⑥

Référence au projet pilote à promouvoir : voir annexe 1

⑦

Référence à la technologie pilote à promouvoir : voir annexe 2

⑧

Résultats à atteindre :

⑨

Type d'actions de valorisation proposées :

①①

Public visé par les actions de valorisation proposées :

①①

Avantages attendus :

- pour la Région :

- pour le(s) partenaire(s) :

- pour les citoyens et les entreprises :

①②

Facteurs critiques de succès :

4. Présentation du projet proposé.

13

Description du projet :

14

Objectifs du projet :

15

Moyens proposés :

5. Scope de la proposition.

①⑥

- **Organisationnel**

Service(s) utilisateur(s) :

Autres services concernés :

Responsable :

Responsable informatique :

Nombre d'utilisateurs :

①⑦

- **Fonctionnel (description) :**

①⑧

- **Temporel (durée) :**

6. Environnement du Projet.

10

Situation existante

- Manuelle ou informatisée :
- Volume de données traitées :
- Raisons d'insatisfaction de la situation existante :

20

Pré-requis

- Technique :
- Connaissances spécifiques nécessaires :
- Organisationnel :
- Juridique :
- Confidentialité :
- Coordination :

21

Support demandé au CIRB :

- Budgétaire :

- Coordination :

- Formation :

- Ressources humaines :

- Matériel :

- Réalisation :

- Dissémination :

- Exploitation du projet pilote :

②② Démarche à suivre pour réaliser le projet :

②③ Succession des tâches pour obtenir le résultat escompté :

②④ Critères de sélection :

- Amélioration du service offert au citoyen :
- Ressources financières prévues au budget :
- Gestion des ressources humaines : organisation interne
- Gestion des ressources humaines : formation du personnel prévue :

☞ ← **Critères de priorisation :**

• Nombre d'utilisateurs :

• Productivité :

• Gain financier :

• Partenariat

- avec d'autres organismes publics :

- avec le CIRB :

- avec des partenaires privés :

7. Proposition financière.

26

Charge de travail.

27

Proposition de répartition du travail.

Pour l'Organisme :

Pour les Partenaires actifs :

Pour le CIRB :

28

Evaluation du budget nécessaire.

Pour l'Organisme :

Pour les Partenaires actifs :

Pour le CIRB :

29

Estimation d'un planning réaliste.

8. Commentaires libres.

3 0

Référence au point : N°

3 1

Référence au point : N°

3 2

Référence au point : N°

3 3

Référence au point : N°

ANNEXE 1 : LISTE EXHAUSTIVE DES PROJETS PILOTES À PROMOUVOIR.

Rq : Il s'agit de projets aujourd'hui validés et maîtrisés, devant être disséminés.

MIRTO	<p>Délivrance de services administratifs aux citoyens. Délivrance de certificats ou de formulaires administratifs, en direct, avec paiement électronique du service par carte Proton ou par les documents payants. Utilisation du réseau Internet. Ce projet est actuellement opérationnel à l' Administration communale de Woluwé-Saint-Pierre.</p>
IRISNET1	<p>Transmission électronique de documents pour les administrations communales. Ce projet est actuellement opérationnel à Woluwé-Saint-Lambert, la tutelle et Saint-Gilles.</p>
IRISNET2	<p>Généralisation de la gestion électronique de l'ordre du jour du Conseil des Ministres. Ce projet est actuellement opérationnel à la Chancellerie.</p>
IRISNET3 diffusion.	<p>Transmission électronique de documents pour les CPAS. Adaptation pour les CPAS de l'application existante IRISNET1 pour les administrations communales.</p>

Les informations concernant ces projets sont disponibles sur le site Internet du CIRB à l'adresse suivante :

http://www.cirb.irisnet.be/fr/activities/telematics/telem_FR.htm

ANNEXE 2 : LISTE EXHAUSTIVE DES TECHNOLOGIES PILOTES À PROMOUVOIR.

Rq : Il s'agit de technologies aujourd'hui maîtrisées, devant être disséminées.

PROTON.	Utilisation d'internet et de la carte Proton pour effectuer des paiements électroniques en direct, par le citoyen aux administrations publiques.
Aval et Amont de IRISNET2.	Transfert structuré de documents électroniques et de messages électroniques. En aval, de l'administration vers le cabinet. En amont la notification de la décision du Conseil des Ministres vers l'administration. Utilisation du réseau IRISNET sécurisé. Cela implique la signature électronique et l'utilisation de la messagerie X-400.
INTERNET.	Amélioration de la gestion interne du service Internet et de sa diffusion auprès du grand public. Constitution de bases de données et après validation, diffusion via Internet. Rq : dans le cadre du développement de l'accessibilité à internet, l'on peut suggérer la création d'une maison de services dans la commune, où seraient rassemblés tous les services télématiques disponibles pour le citoyen.
URBIS sur Internet.	Rendre la base de données de Brussels Urbis accessible via Internet pour certaines applications destinées aux citoyens.

Annexe 3 : Membres du partenariat.

Coordinateur

Nom de l'Organisme :

Type d'Organisme :

Adresse :

Tel :

Fax :

E-mail :

Nom de la personne de contact :

Titre de la personne de contact :

Expérience dans des projets similaires :

Partenaire 1 (membre actif)

Dénomination :

Type d'Organisme :

Adresse :

Tel :

Fax :

E-mail :

Nom de la personne de contact :

Titre de la personne de contact :

Expérience dans des projets similaires :

Annexe 3 : Membres du partenariat. (suite)

Partenaire 2 (membre actif)

Dénomination :

Type d'Organisme :

Adresse :

Tel :

Fax :

E-mail :

Nom de la personne de contact :

Titre de la personne de contact :

Expérience dans des projets similaires :

Membre associé 1 (membre inactif)

Dénomination :

Type d'Organisme :

Adresse :

Tel :

Fax :

E-mail :

Nom de la personne de contact :

Titre de la personne de contact :

Expérience dans des projets similaires :

Liste des cahiers précédemment parus

- Cahier n° 1 Note d'information sur l'utilisation du BULLETIN BOARD SYSTEM du Centre d'Informatique pour la Région Bruxelloise.
- Cahier n° 2 Les traitements de données à caractère personnel et la protection de la vie privée par la loi du 8 décembre 1992.
- Cahier n° 3 Activités Télématiques et Multimédia.
- Cahier n° 4 Cartographie digitale - Brussels UrbIS®©.
- Cahier n° 5 Note d'information sur la dissémination d'Internet par le C.I.R.B. dans les administrations publiques régionales et locales.
- Cahier n° 6 Catalogue des utilisateurs de Brussels UrbIS®©.
- Cahier n° 7 Administrative Telematic Services for citizens in the Brussels-Capital Region.
- Cahier n° 8 Mise en œuvre du Plan Informatique Pluriannuel.
- Cahier n° 9 Développement du Plan Triennal pour la réalisation du programme d'impulsion à l'utilisation optimale du réseau à large bande auprès des organismes publics de la Région de Bruxelles - Capitale.
- Cahier n° 10 Plan Multimédia pour les établissements secondaires de la Région de Bruxelles - Capitale
- Cahier n° 11 Les Services disponibles du Centre de Services Télématiques du C.I.R.B. pour l'Internet ou réseaux dédiés.
- Cahier n° 12 Catalogue des produits Brussels UrbIS
- Cahier n° 13 Plan multimédia pour les établissements primaires de la Région de Bruxelles – Capitale
- Cahier n° 14 Le guide pratique de Linux destiné aux décideurs.

Ces cahiers sont également disponibles sur le site du C.I.R.B.

<ftp://ftp.cirb.irisnet.be/Public/CIRB-CIBG/Publishing/Booklets>

Le Plan Triennal s'inscrit dans le projet européen CITIES, Cities Telecommunications & IntEgrated Services.